

Maîtrise de l'Énergie - Contrat-cadre - Programme d'actions 1991 - Demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a signé en juin 1990 un contrat-cadre énergie avec le Conseil Régional de Franche-Comté et la délégation régionale de l'AFME pour une durée de trois ans.

Le but de cet accord-cadre est de favoriser des initiatives publiques et privées dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement.

Le programme 1991 comporte des actions dans quatre domaines où la Ville exerce une action influente.

1. Les actions sur les consommations d'énergie dans les grands secteurs gérés directement par la Ville

* ***L'eau*** : l'avenant 1991 de ce contrat comprend le programme annuel de réduction des pertes d'eau en réseau, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un groupe électrogène à la station de Chenecey, une étude pour l'optimisation de l'utilisation du biogaz et les travaux pour l'extension de la cogénération à la station de Port Douvot.

* ***la réduction des consommations d'éclairage public***, avec la poursuite du programme de télégestion ou du remplacement des lampes d'éclairages (à faible consommation).

* ***la réduction des consommations d'électricité et la poursuite des travaux d'économies d'énergies pour le chauffage des bâtiments.***

Dans cette optique, des opérations innovantes sont à signaler telles que :

- le projet d'étude d'un système de cogénération utilisant le gaz naturel pour le site de la Citadelle,
- le lancement des travaux utilisant l'eau pompée récupérée du parking souterrain pour le chauffage des locaux Mairie et la climatisation des salles d'ordinateurs,
- deux études spécifiques, l'une portant sur le chauffage des serres et l'autre portant sur la recherche du stockage de l'eau chaude fabriquée en surplus par l'usine de chaleur de la SECIP.

* ***l'amélioration de la gestion du parc véhicules Ville*** avec la mise en place d'une gestion informatisée de carburants, l'acquisition de matériel performant, et le lancement d'une opération de diagnostic sur le parc véhicules Ville.

2. La production d'énergie

Cette année le programme comporte une étude-recherche sur les potentialités de la biomasse forestière à Besançon et une étude spécifique sur la gestion et la valorisation des déchets.

3. Les actions dans le domaine des transports et de l'aménagement seront réalisées

- en collaboration avec la CTB pour favoriser le développement des transports publics,
- en intégrant la problématique énergie dans les projets tel que le parc scientifique des Montboucons et les opérations d'aménagement que la Ville conduira avec l'Université, par exemple une étude en coût global sera réalisée pour le fonctionnement du Centre de Linguistique Appliquée de Besançon à la ZAC Louise Michel,
- dans le secteur de l'habitat, deux actions sont à citer : ***la renégociation des contrats de fournitures de chauffage à Planoise et la démarche «qualitel»*** engagée par les organismes logeurs concernant l'optimisation d'un label énergie (information aux locataires...).

4. Enfin le dernier volet concerne les actions de sensibilisation et d'incitation auprès de différents acteurs

- animation à partir d'une exposition sur le thème des énergies renouvelables en direction des élèves des écoles primaires et secondaires de Besançon,

- auprès du grand public avec l'opération «voiture en forme» (opération déjà réalisée en 1990), diagnostics moteurs gratuits,

- en direction des entreprises avec une aide spécifique, en collaboration avec les partenaires de ce contrat, en terme d'informations, d'études, conseils et d'aide à la programmation,

- avec la mise en oeuvre d'opérations «voiture en forme» avec des entreprises comportant un parc véhicules important,

- des actions de formation en collaboration avec le CNFPT en direction des personnels des collectivités territoriales,

- une étude sur les consommations énergétiques sur le territoire de Besançon et les pollutions induites,

- un programme de coopération avec la Ville suisse de Martigny et dans le cadre du réseau Énergie-Cité, centre basé à Besançon et dont la vocation est l'animation d'un réseau de villes européennes sur le thème de l'énergie.

Le montant du programme s'élève à environ 6 230 KF (études et travaux).

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter les aides financières prévues dans le cadre du contrat énergie auprès du Conseil Régional et de la délégation régionale de l'AFME de Franche-Comté,

- procéder, dès réception des arrêtés attributifs, à l'ouverture tant en recettes qu'en dépenses des aides obtenues en fonction des opérations. En dépenses, les articles concernés sont :

* **eau** : chapitre 892/2012.00512.30700

* **assainissement** : chapitre 893/2364.86800 CS 30800

* **éclairage** :

Chapitre 901.12/233.89040 CS 30900

Chapitre 901.12/233.89039 CS 30900

Chapitre 908.6/132.00510 CS 30900

* **gestion du parc véhicules** :

Chapitre 906.4/235.00511 CS 32000

Chapitre 906.4/2147.00511 CS 32000

* **espaces verts** :

Etude chauffage des serres : chapitre 901.5/132.91048.31200

Etude biomasse en forêt de Chailluz : chapitre 896/132.91049.31200

* **actions d'incitations** : chapitre 901.5/132.84008 CS 30000

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.